



Bon  
Appétit

# RESTAURATION SCOLAIRE

## Quelles sont les modalités d'inscription ?



Pour une inscription en début d'année

→ Nous retourner la fiche intendance



Pour une inscription en cours d'année

→ Nous retourner la demande de changement de régime



Pour chaque inscription, il faudra fournir la carte CPS, un relevé d'identité bancaire ou postal et une adresse mail (pour l'envoi de la facture)



## Quels sont les tarifs ?

Demi-pensionnaire (restauration uniquement)

Interne (hébergement et restauration)

9.900 FCP par trimestre

19.800 FCP par trimestre

## Existe-t-il des remises ?



\*\* La remise d'ordre → si absence supérieure ou égale à 15 jours consécutifs pour maladie (produire un certificat médical) ; si fermeture de classe ou du service de restauration ; stages scolaires...

\*\* La remise de principe → à la demande de la famille lorsque 3 enfants ou plus d'une même famille sont inscrits en demi-pension ou en internat dans un établissement public du second degré.



Plusieurs aides existent : la bourse, le complément familial et le fonds social (voir la fiche suivante).

L'accès au réfectoire se fait au moyen d'une carte magnétique nominative, remise gratuitement à l'élève au début de sa scolarité dans l'établissement.

Cependant, la carte sera facturée 1.000 FCP dans les cas suivants :

\*\* en cas de perte ;

\*\* si la carte n'est pas restituée en fin de scolarité ou lors d'un changement de régime.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service de l'intendance au 40 54 00 62